

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 1/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

N° de l'article:

KA60000

UFI:

T95C-C58Q-W005-4RA1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Kit de restauration

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation [SU]

SU 6a: Fabrication de bois et produits à base de bois

Catégories de produits [PC]

PC 9: Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

Catégories d'articles [AC]

AC 11: Articles en bois: meubles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Ostermann France SAS

FR

2, rue de l'Atelier

38160 Saint-Marcellin

France

Téléphone: + 33 (0) 4 76 36 57 60

Télécopie: + 33 (0) 4 76 36 57 61

E-mail: vente.fr@ostermann.eu

Site web: www.ostermann.eu

E-mail (personne compétente): j.bruns@ostermann.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mr. J. Bruns, +33 (0) 4763 657-60, 24h: +49 30 - 30 68 67 00 (TOXICOVIGILANCE-Centre Anti-Poison Berlin), +33 (0) 4763 657-60 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Toxicité aiguë (par voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 2/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Premiers secours en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Premiers secours en cas de malaise.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

12,4 % pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (oral).

17,1 % pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (cutanée).

16,3 % pourcent du mélange se compose d'un ou d'éléments présentant une toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

16,3 % pourcent du mélange se compose d'éléments présentant un risque inconnu en milieu aquatique.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances énumérées ci-après avec des additions non dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 3/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-0007	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H336) Attention EUH066	29 - < 48,57 pds %
n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473980-30	4-methylpentan-2-one Acute Tox. 4 (H332), Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H335) Danger EUH066	11 - < 19,1 pds %
n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	ethanol Flam. Liq. 2 (H225) Danger	2 - < 4,68 pds %
n°CAS: 108-65-6 N°CE: 203-603-9	2-methoxy-1-methylethyl acetate Flam. Liq. 3 (H226) Attention	2 - < 3,89 pds %
n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H336) Danger EUH066	1 - < 2,09 pds %
n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-0000	le dioxyde de titane La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	0 - < 0,71 pds %
n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H335, H336) Danger EUH066	0 - < 0,42 pds %
n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	2-methylpropan-1-ol Eye Dam. 1 (H318), Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H335, H336), Skin Irrit. 2 (H315) Danger	0 - < 0,09 pds %
n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	xylène Acute Tox. 4 (H332, H312), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Irrit. 2 (H315) Attention	0 - < 0,05 pds %
n°CAS: 70657-70-4 N°CE: 274-724-2	2-methoxypropyl acetate Flam. Liq. 3 (H226), Repr. 1B (H360D***), STOT SE 3 (H335) Danger	0 - < 0,003 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 4/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, État semi-conscient, Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂).

Extincteur Classe de feu B.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable, Combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Produits de pyrolyse, toxique, suie.

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 5/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Eau (avec détergent).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Ventilation technique du poste de travail.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acide fort, Base, alcalin matériaux, Comburant, fortes.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 6/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Conserver hors de la portée des enfants.

Solutions spécifiques au domaine:

Vernis clair/lasures, diluables au solvant, pauvres en aromatiques

GISCODE:

M-KH03

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	① 50 ppm (240 mg/m ³) ② 150 ppm (720 mg/m ³)
VLA (FR)	acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	① 150 ppm (710 mg/m ³) ② 200 ppm (940 mg/m ³)
IOELV (EU)	acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	① 50 ppm (241 mg/m ³) ② 150 ppm (723 mg/m ³)
CH	4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	① 20 ppm (82 mg/m ³) ② 40 ppm (164 mg/m ³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)
IOELV (EU)	4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	① 20 ppm (83 mg/m ³) ② 50 ppm (208 mg/m ³)
VRC (FR)	4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	① 20 ppm (83 mg/m ³) ② 50 ppm (208 mg/m ³)
CH	ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	① 500 ppm (960 mg/m ³) ② 1 000 ppm (1 920 mg/m ³)
VLA (FR)	ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	① 1 000 ppm (1 900 mg/m ³) ② 5 000 ppm (9 500 mg/m ³)
VRC (FR)	2-methoxy-1-methylethyl acetate n°CAS: 108-65-6 N°CE: 203-603-9	① 50 ppm (275 mg/m ³) ② 100 ppm (550 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	2-methoxy-1-methylethyl acetate n°CAS: 108-65-6 N°CE: 203-603-9	① 50 ppm (275 mg/m ³) ② 100 ppm (550 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
CH	2-methoxy-1-methylethyl acetate n°CAS: 108-65-6 N°CE: 203-603-9	① 50 ppm (275 mg/m ³) ② 50 ppm (275 mg/m ³)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 7/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	Naphta lourd (pétrole), hydro désulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	① 150 mg/m ³ ⑤ (hydrocarbures, benzène C9-C12)
CH	Naphta lourd (pétrole), hydro désulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	① 100 ppm (525 mg/m ³) ⑤ (Testbenzin, Aromatengehalt 10-30%, White Spirit)
CH	le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	① 3 mg/m ³ ⑤ (alveolengängige Fraktion)
VLA (FR)	le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	① 10 mg/m ³
VLA (FR)	Hydrocarbures, C9, aromatiq ues n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	① 150 mg/m ³ ⑤ (hydrocarbures, benzène C9-C12)
CH	Hydrocarbures, C9, aromatiq ues n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	① 100 ppm (525 mg/m ³) ⑤ (Testbenzin, Aromatengehalt 10-30%, White Spirit)
VLA (FR)	2-methylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	① 50 ppm (150 mg/m ³)
CH	2-methylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	① 50 ppm (150 mg/m ³) ② 50 ppm (150 mg/m ³)
IOELV (EU)	xylène n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	① 50 ppm (221 mg/m ³) ② 100 ppm (442 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VLA (FR)	xylène n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	① 50 ppm (221 mg/m ³) ② 100 ppm (442 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
CH	xylène n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	① 100 ppm (435 mg/m ³) ② 200 ppm (870 mg/m ³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)
CH	2-methoxypropyl acetate n°CAS: 70657-70-4 N°CE: 274-724-2	① 5 ppm (28 mg/m ³) ② 40 ppm (224 mg/m ³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 8/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
BAT (CH)	4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	0,7 mg/L	① 4-Methylpentan-2-on ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	xylène n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	1,5 g/g Crea tinin	① Methylhippur-(Tolur-)säure ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	xylène n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	1,5 mg/L	① Xylol ② Blut ③ Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	102,34 mg/ m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	960 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	859,7 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	480 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	83 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	14,7 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	208 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	11,8 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	4,2 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	4,2 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - orale, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	114 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	1 900 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets locaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 9/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets locaux
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	343 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	206 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	87 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - orale, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	87 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② aigu-par voie orale, effets systémiques
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	1 500 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	900 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	300 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	300 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	10 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	700 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques
Hydrocarbures, C9, aromatiques n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	150 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Hydrocarbures, C9, aromatiques n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	32 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Hydrocarbures, C9, aromatiques n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	25 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Hydrocarbures, C9, aromatiques n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	11 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Hydrocarbures, C9, aromatiques n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	11 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques
2-méthylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	310 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
2-méthylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	55 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets locaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 10/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,18 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,018 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	35,6 mg/l	① PNEC Station d'épuration
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,981 mg/l	① PNEC sédiment, eau douce
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,0981 mg/l	① PNEC sédiment, eau de mer
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,36 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,0903 mg/l	① PNEC terre, eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,96 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,76 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	580 mg/l	① PNEC Station d'épuration
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	3,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,63 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	0,127 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	100 mg/l	① PNEC Station d'épuration
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	1 000 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	100 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	1 667 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	0,61 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	100 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 11/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
2-méthylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	400 µg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
2-méthylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	40 µg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
2-méthylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	10 mg/l	① PNEC Station d'épuration
2-méthylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	1,56 mg/kg p.c. /jour	① PNEC sédiment, eau douce
2-méthylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	156 mg/kg p.c. /jour	① PNEC sédiment, eau de mer
2-méthylpropan-1-ol n°CAS: 78-83-1 N°CE: 201-148-0	11 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. génération/formation d'aérosols: Ventilation technique du poste de travail.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

en utilisation normale (pas de contact avec les yeux): Pas de lunettes de sécurité requis. Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

En plein contact: Matériau approprié: Caoutchouc butyle, Epaisseur du matériau des gants >0,7 mm, Temps de pénétration >480 min.

En contact splash: Matériau approprié: Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants >0,4 mm, Temps de pénétration >120 min.

en utilisation normale (pas de contact avec la peau): Pas de gants requis.

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Risques thermiques:

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1

Page 12/19



REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: par marquage respectif.

Odeur: ester

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	114 - 128 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	14 °C			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammation	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	0,9 g/cm ³	20 °C		
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses /Réaction exothermique avec: Acide fort, Base, Comburant, fortes.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Inflammabilité des mélanges de vapeurs de solvants sont possibles.

Gaz/vapeurs, toxique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1

Page 13/19



REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	DL50 par voie orale: 10 760 mg/kg (Ratte) OECD Prüfrichtlinie 423 DL50 dermique: >14 112 mg/kg (Lapin) OECD Prüfrichtlinie 402 CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 23,4 mg/l 4 h (Rat) OECD Prüfrichtlinie 403
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	DL50 par voie orale: >2 000 - ≤5 000 mg/kg (Rat) la fiche de données de sécurité du distributeur DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Lapin) la fiche de données de sécurité du distributeur CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >10 - ≤20 mg/l 4 h (Rat)
2-methoxy-1-methylethyl acetate n°CAS: 108-65-6 N°CE: 203-603-9	DL50 par voie orale: 8 530 mg/kg (Ratte) Dow Chemical Company Reports. Vol. MSD-1582 DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Kaninchen) Dow Chemical Company Reports. Vol. MSD-1582
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	DL50 par voie orale: 5 000 mg/kg (Rat) OECD-Prüfrichtlinie 401 CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >4,951 mg/l 4 h (Rat) OECD-Prüfrichtlinie 403 DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Lapin) OECD-Prüfrichtlinie 402
xylène n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	DL50 par voie orale: 4 300 mg/kg (Rat) AMA Archives of Industrial Health. Vol. 14, Pg. 387, 1956. DL50 dermique: >1 700 mg/kg (Lapin) Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 123, 1974. CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 21,7 mg/l 4 h (Rat) Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 123, 1974.

Toxicité orale aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 14/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Cancerogénéité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 15/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	CL50: 18 mg/l 4 d (poisson, Pimephales promelas) OECD Prüfrichtlinie 203 EC50: 44 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna) EC50: 647,7 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus) Wachstumshemmung NOEC: 200 mg/l (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus) Wachstumshemmung IC50: 356 mg/l 2 d (Tetrahymena)
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	CL50: >100 mg/l (poisson) la fiche de données de sécurité du distributeur EC50: >100 mg/l (poisson) la fiche de données de sécurité du distributeur IC50: >100 mg/l (poisson) la fiche de données de sécurité du distributeur CL50: >100 mg/l (crustacés) la fiche de données de sécurité du distributeur EC50: >100 mg/l (crustacés) la fiche de données de sécurité du distributeur IC50: >100 mg/l (crustacés) la fiche de données de sécurité du distributeur CL50: ≤100 mg/l (Algues/plantes aquatiques) la fiche de données de sécurité du distributeur EC50: ≤100 mg/l (Algues/plantes aquatiques) la fiche de données de sécurité du distributeur IC50: ≤100 mg/l (Algues/plantes aquatiques) la fiche de données de sécurité du distributeur
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	CL50: >10 - ≤30 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) C9-C10 EC50: >22 - ≤46 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) C9-C10 EC50: >1000 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) C9-C10 CL50: 3,6 - 96 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) C9-C11 EC50: >22 - ≤46 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) C9-C11 EC50: >1000 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) C9-C11
xylène n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	CL50: 3,3 - 780 mg/l 4 d (poisson) Bailey, H.C., D.H.W. Liu, and H.A. Javitz 1985. Time/Toxicity Relationships in Short-Term Static, Dynamic, and Plug-Flow Bioassays. In: R.C.Bahner and D.J.Hansen (Eds.), Aquatic Toxicology and Hazard Assessment, 8th Symposium, ASTM STP 891, Philadelphia, PA :193-212 CL50: 8,5 - 8,5 mg/l 2 d (crustacés)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	Oui, rapide	83 % (aerob; Expositionsdauer: 28 d)(OECD Prüfrichtlinie 301D)
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1	Oui, rapide	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 16/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
N°CE: 203-550-1		
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K _{OW}	Facteur de bioconcentration (FBC)
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	2,3	
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	1,31	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	—
4-methylpentan-2-one n°CAS: 108-10-1 N°CE: 203-550-1	—
2-methoxy-1-methylethyl acetate n°CAS: 108-65-6 N°CE: 203-603-9	—
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré n°CAS: 64742-82-1 N°CE: 927-241-2	—
xylène n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	—

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 01 11 *	Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 05	Emballages composites
----------	-----------------------

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets):

HP 3	Inflammable
------	-------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 17/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.2. Informations complémentaires

Retournez au distributeur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 3363	UN 3363	UN 3363	UN 3363
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
MARCHANDISES DANGEREUSES CONTENUES DANS DES MACHINES ou MARCHANDISES DANGEREUSES CONTENUES DANS DES APPAREILS (Acétate de n-butyle)	MARCHANDISES DANGEREUSES CONTENUES DANS DES MACHINES ou MARCHANDISES DANGEREUSES CONTENUES DANS DES APPAREILS (Acétate de n-butyle)	DANGEROUS GOODS IN MACHINERY or DANGEROUS GOODS IN APPARATUS (n-Butyl acetate)	DANGEROUS GOODS IN MACHINERY or DANGEROUS GOODS IN APPARATUS (n-Butyl acetate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 9	 9	 9	 9
14.4. Groupe d'emballage			
Aucune donnée disponible			
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): SP301 Quantités exceptées (EQ): Danger n° (code Kemler): Code de classification: M11 Remarque: -	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Code de classification: M11 Remarque: -	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): SP301 Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: Remarque: Stowage Category A	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): SP301 Quantités exceptées (EQ): Remarque:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 18/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non déterminé

Informations complémentaires:

-

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P5a Matières liquides inflammables, Catégorie 1 ou 2
 - P5b Liquides inflammables
 - P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b
- Le produit répond aux exigences établies dans la Directive CE 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures.

Teneur en composés organiques volatils Ordonnance sur les solvants (31ème règlement de protection contre les émissions, BImSchV) Annexe VI, section 4.2 pour les matériaux de revêtement pour surfaces en bois: 882 g/L.

15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Beschäftigungsbeschränkung: 5 MuSchRiV. 22 JArbSchG.

Störfallverordnung: MS 20 000 Kg H 225, MS 20000 Kg H 411.

Chemikaliengruppe nach Anhang 5 ChemV: Keine

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

- 1.1 Identificateur de produit UFI: Numéro
- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- 3.2 Mélanges
- 8.2.2 Protection individuelle
- 10.6 Produits de décomposition dangereux
- 15.1 Directives nationales

16.2. Abréviations et acronymes

Pour les abréviations et les acronymes, voir ECHA: Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2021

Date d'édition: 10 sept. 2021

Version: 0.1



Page 19/19

REDOCOL Feutres de Laque Couvrante (différentes couleurs)

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Toxicité aiguë (par voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.